MARCHÉS & PRODUITS | L'AGEFI PAGE 12 | mercredi 8 avril 2015

# BCE: objectif rempli avec l'acquisition de 61 milliards d'euros de titres en mars

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé hier avoir rempli son objectif en mars, premier mois du vaste programme d'achats d'actifs qu'elle a lancé pour soutenir la zone euro, en achetant pour presque 61 milliards d'euros de titres. La BCE compte injecter plus de 1100 milliards d'euros (1150 milliards de francs) d'ici septembre 2016 pour réamorcer la dynamique des prix dans une zone euro confrontée depuis des mois à une faible inflation, qui grippe sa reprise économique. Pour cela, l'institution de Francfort veut acheter 60 milliards d'actifs par mois. Elle a débuté son vaste programme d'achats de dettes publiques et privées le 9 mars dernier. Au 31 mars, fin du premier mois du programme, la BCE avait racheté pour 47,36 milliards d'euros de dettes souveraines, 12,4 milliards d'euros d'obligations sécurisées et 1,2 milliard d'euros d'ABS, titres financiers adossés à des crédits. – (ats)

# DUFRY: détail de l'augmentation de capital en vue de l'assemblée générale

L'exploitant de boutiques hors-taxes Dufry va proposer à l'assemblée générale du 29 avril l'émission maximale de 31,4 millions nouvelles actions à 5 francs. Cela représente une augmentation de capital de 157,1 millions maximum à 336,7 millions de de francs, contre 179,5 millions actuellement. L'opération s'inscrit dans le sillage de la reprise de World Duty Free et l'augmentation de capital annoncée de 2,2 milliards de francs.

# **ROCHE:** 63% de Foundation Medicine

A l'issue de son offre prolongée sur Foundation Medicine (FMI), Roche contrôle désormais 62,8% du capital-actions de la société américaine spécialisée dans l'analyse moléculaire et génomique. Expirant lundi 6 avril à minuit à New York, l'opération ne fait plus l'objet d'une prolongation. – (ats)

# **HOLCIM:** des opposants à la fusion avec Lafarge se mobilisent

Des opposants à la fusion du cimentier st-gallois Holcim avec le français Lafarge se mobilisent. Une communauté d'intérêts baptisée Pro Holcim a ouvert un site internet pour exposer ses griefs contre le projet et présenter ses arguments aux actionnaires, qui devront se prononcer sur la fusion lors d'une assemblée générale extraordinaire, prévue le 8 mai. La communauté d'intérêts regroupe plusieurs actionnaires d'Holcim, a expliqué à l'AFP Alexandre Muller un représentant de la société Dynamics Group, agence de communication mais également actionnaire d'Holcim. «Il y a beaucoup d'actionnaires qui partagent la même vue» sur le projet de fusion entre Holcim et Lafarge, a-t-il ajouté, sans donner de noms. La communauté d'intérêts Pro Holcim estime que «'l'esprit de Holcim' est menacé» par le projet de fusion. – (ats)

# SFPI: proposition de modifier les statuts

Le conseil d'administration de la société immobilière Swiss Finance & Property Investment (SFPI) proposera à l'assemblée générale de modifier dans les statuts la clause de règlement des droits préférentiels de souscription des actionnaires. Sous réserve de l'approbation par les actionnaires, les droits préférentiels ne pourront plus être supprimés que pour au maximum 20% des actions de base.

### SHAPE CAPITAL: recul de la VNI

La société de participations Shape Capital a vu sa valeur nette d'inventaire (VNI) par action diminuer en 2014. Alors que les deux premiers trimestres ont encore profité de l'élan des années précédentes, la détérioration de la situation en Russie et la chute des prix du pétrole brut ont plombé la valeur de grosses positions du portefeuille, lit-on dans le rapport annuel diffusé hier soir.

### **NOUVEAUX PRODUITS**

# **BCGE:** deuxième tracker banques cantonales

La Banque cantonale de Genève (BCGE) a annoncé hier le placement réussi d'un nouveau certificat tracker open-end (ISIN CH0271712330) sur 12 banques cantonales suisses cotées. Le tracker s'adresse aux investisseurs désireux s'exposer au potentiel d'appréciation de cours d'établissements bancaires étroitement associés à la croissance et à la stabilité économiques en Suisse. Les banques cantonales se caractérisent en effet par une distribution de dividendes dont le niveau est historiquement supérieur à celui de la moyenne du marché suisse et des grandes banques helvétiques. Ce certificat est au bénéfice d'une gestion active, basée sur un critère d'efficience économique. Pour mémoire, un précédent certificat, suivant les mêmes principes, avait été placé en septembre dernier (lire L'Agefi du 23 septembre 2014). Contrairement à la plupart des trackers basés sur des indices construits sur le critère de la seule capitalisation boursière, le tracker bancaire de la BCGE est construit sur la base de critères économiques. «La BCGE se fonde sur la conviction que la valorisation boursière d'une entreprise doit, sur la durée, refléter son efficience économique», avait précisé Xavier Pintado, Senior Advià la BCGE Asset Management, à l'occasion du lancement du premier tracker sur les banques cantonales. A chaque révision semestrielle, la règle d'allocation va donner un poids supérieur aux banques cantonales qui se sont montrées le plus économiquement efficientes. La BCGE escompte ainsi générer un supplément de performance pour les souscripteurs du certificat.

# **NOTENSTEIN PB:** protection avec participation

Notenstein Privatbank a lancé hier à la SIX Structured Products le certificat de protection du ca-**NPADXV** (ISIN CH0266711065) avec participation, échéance 31 mars 2016. Le produit offre une protection de 95,00%, ainsi que la possibilité de participer à la croissance des cours d'un panier d'actions suisses NP Blue Chip Basket (Swiss Re, Zurich Insurance Group et Roche). Les produits de protection du capital sont généralement dotes d'une garantie de remboursement minimal à l'échéance. Il est important de noter que la garantie de capital ne s'applique généralement qu'à l'échéance.

# Que diriez-vous du BourseLeaks après HSBCLeaks et SwissLeaks?

La désinformation basée sur les valorisations comptables boursières mark-to-market sera-t-elle le déclenchement du prochain scandale?

CHRISTIAN PIRE\*

Alors que le monde bancaire vit la mise en cause de ses failles et excès dans l'exploitation financière, fiscale et comptable (HSBCLEAKS, etc....), allonsnous vers la même remise en cause dans le monde du conseil boursier et financier? Si c'était le cas, ne serait-ce pas un bien pour les épargnants, les investisseurs, les professionnels et les Etats? Ainsi, la désinformation basée sur les valorisations comptables boursières mark-to-market qui sont «imposées» aux professionnels comme support de performances financières communiquées aux épargnants et investisseurs non avertis, sera-t-elle le déclenchement du BOURSELEAKS?

Suis-je un illuminé d'écrire des propos d'une telle gravité au moment où les indices boursiers reprennent le chemin de la hausse? Jugez-en par vous-mêmes:

Alors qu'il existe trois règles comptables adaptées à une saine valorisation des investissements boursiers en fonction de leur réel potentiel de réalisation financière, seul le concept «juste valeur» avec la règle comptable appelée markto-market (qui fausse quotidiennement à plus de 98% la faisabilité des performances annoncées), reste appliquée en contradiction totale avec le respect du principe juridique «d'égalité des porteurs

Souvenez-vous: Monsieur de Juvigny Secrétaire général adjoint de l'Autorité des Marchés Financiers en France, le 6 décembre 2010 dans La Tribune va encore plus loin en précisant: «L'évaluation financière est si peu encadrée qu'elle fait presque figure d'anomalie dans l'univers réglementé de la finance. Mais avec l'essor du concept de» juste valeur «, l'évaluation est apparue comme le maillon faible de l'information financière lors de la crise du» subprime «, qui a mis en évidence la difficulté à cerner la valeur intrinsèque d'un actif en l'absence de transactions sur le marché. Avant d'ajouter que» L'AMF n'exclut pas la «possibilité de faire référence, à terme, aux standards de l'IVSC, mais» ne se prononce pas, à ce jour, en faveur de normes précises et contraignantes».

Effectivement, ce qui est souvent

fonds de placement ne sont dans les faits que des valeurs nettes d'inventaire comptable issues du concept comptable de «juste valeur «matérialisé par le principe comptable» Mark-to-market». Que dit le principe comptable mark-to-market?

La règle est enfantine tant dans sa structure que dans son application. Le cours des quelques titres échangés à la fermeture (parfois à l'ouverture) des marchés déterminent, en dehors de toute logique et de toute faisabilité financière, la hausse ou la baisse informationnelle et comptable de tous les titres ainsi que leur assiette fiscale de taxation dans certains

Pour faire un simple parallèle, nous sommes dans la situation d'un jeu de grattage quelconque où l'on dit à tous les porteurs de billets qu'ils ont gagné (ou perdu) le même montant que les gagnants (ou perdants) qui ont gratté à 17h30.

Là, ne s'arrêtent pas les dérives puisque, comme indiqué ci-dessus, parfois vous êtes taxés sur les performances issues du» vent «de l'extrapolation de la conceptualisation» comptable «en l'absence totale de toute crédibilité de réalisation financière possible.

Imaginez la «crédibilité» réelle des comparatifs de performances et

des récompenses... Quant aux fonds de placement ou SICAV qui intègrent une commission de surperformance par rapport à un indice de référence, qui relève trop souvent d'un certain ésotérisme financier, que penser? Des commissions de» surperformance «issues d'un concept comptable prises en cash sur des performances non réalisées et non réalisables car issues de la seule imagination comptable? Des milliards prélevés aux porteurs de parts sans aucune justification financière réelle. Pourquoi ne pas prendre ces commissions dites de» surperformance «au moment de la revente et de la matérialisation financière du gain de surperformance? Logique non?

Nous sommes bien dans le domaine de l'adrénaline comptable (et non plus dans le domaine de la finance réelle) aussi rémunératrice pour ses promoteurs que destructrice pour les Peuples et les Etats.

présenté comme les cours des En Bourse, bien que l'ensemble des acteurs reconnaisse les déstabilisations et l'incohérence de cette situation rien ne change. C'est ainsi que la France financière (tout comme les autres pays) se gausse du CAC40 à plus 5000 alors que ce chiffre ne correspond dans les faits à RIEN. Si ce n'est être le résultat d'un concept comptable support de paris et de produits financiers algorith-

> Où quand la conceptualisation comptable a pris le pas sur l'évidence directe de la réalité.

> Parmi les épargnants, combien savent que les indices boursiers type SMI, CAC à 5000 ... sont issus du seul chapeau de l'artificialité comptable?

> De simples chiffres comptables sans réelle valeur financière sont transformés du jour au lendemain en performances financières de référence tant en termes de fiscalité, que d'éléments pertinents pour les comparatifs de performances divers et variés, que pour les commentaires boursiers quotidiens etc....Cela sans parler de la crédibilité sur laquelle les investisseurs non avertis se sécurisent lors de leurs choix d'investissements aidés ou non par des professionnels.

> Réalité des plus «étonnante» confirmée par l'obligation d'inscrire la mention suivante dans les documents financiers. «Les performances du passé ne présagent pas des performances du futur». Oui sait que ces chiffres artificiels n'ont été créés que pour être le support de paris et de jeu? En effet, les lois sur l'exception de jeu (pour la France) qui avaient été mises en place en 1936 après les effets du krach de 29 ont été volontairement abrogées en 1985. Ce faisant, le marché financier était placé sous la dépendance et au service des mathématiques financières (jeu). Le transfert mécanique de la hausse ou de la baisse réalisées sur quelques titres à des millions voire à des milliards de titres mis en place, les capitaux qui servaient initialement à l'investissement direct pouvaient être détournés et «triturés» en défaveur de l'économie réelle via les paris avec effets de levier sur la volatilité comptable transformée en performances boursières.

> Comment ne pas comprendre

qu'il est plus intéressant pour certains de choisir de parier sur cet effet de levier que sur les entreprises elles-mêmes et leur person-Ici nous ne sommes plus dans

l'optimisation fiscale et comptable mais bien dans le blanchiment de l'optimisation comptable et financière de performances fictives au détriment de l'ensemble des investisseurs, des épargnants et des Etats. Blanchiment mis en place en faveur des dérives des marchés dérivés qui sans l'effet booster comptable mark-to-market ne pourraient exister et ainsi voir s'évader des montants astronomiques en défaveur de l'économie réelle.

L'ère des produits mathématiques comprenant des marges très importantes pour leurs promoteurs au détriment des réalités et des développements SOCIOlogiques, ECOnomiques, POlitiques et FInanciers était mise en place.

Les enseignements du dernier krach n'étant toujours pas pris en compte, seul le juridique pourra imposer le retour à la normale en imposant une double information boursière quotidienne et une double valorisation comptable des fonds communs de placement et autres OPCVM.

 Pour les investisseurs spéculateurs quotidiens, l'information de la variation spéculative du jour actuelle appelée cours VSJ (Variation Spéculative du Jour).

• Pour les épargnants et investisseurs non professionnels une information plus humainement responsable basée sur le respect du droit à savoir, non plus» le tous riches ou tous pauvres du concept comptable «fair value» mais, la répartition du gain et de la perte du jour, à titre d'information, sur tous les titres. Cette nouvelle information qui apporte plus de sérénité et évite de passer de l'euphorie à la «détresse» s'appelle le cours VHR (Variation Humainement Responsable).

Pour ma part, je pense que si nous ne changeons rien nous connaîtrons dans les proches années futures un OPCVMLEAKS voire un BOURSELEAKS tant l'ensemble du système n'a plus AU-CUNE cohérence.

Et si les OPCVMLEAKS ou BOURSELEAKS n'étaient en fait que ce que nous appelons les krachs boursiers. A votre avis, krachs boursiers ou krachs comptables?

Et si les krachs boursiers n'étaient que le retour d'une certaine cohérence entre la réalité financière et la réalité comptable non conceptualisée via le «fair value» et le «mark-to-market»?

Qui pourra dire à ses clients qu'il ne savait pas? Et devinez les effets de ce scandale?

Pour terminer, dans la situation décrite ci-dessus il n'y a ni bon ni méchant, il y a simplement un ensemble de faits qui mis bout à bout ont perdu toute cohérence d'ensemble.

L'Avenir est dans le retour de la véritable gestion boursière c'està-dire dans l'achat et vente quasi quotidiens. Pour cela, il faut libérer les professionnels du risque d'amalgame entre la gestion des volumes quotidiens et l'attaque sur le «faire tourner le portefeuille».

Un portefeuille doit par essence «tourner». Sans cela, la gestion de ce portefeuille n'est qu'une gestion d'affectation comptable. Gestion qui va au détriment des épargnants, des investisseurs non avertis et de la Bourse elle-même puisque la représentativité de la Bourse ne dépend que des volumes traités quotidiennement. Si l'on veut redonner une crédibilité au marché, il faut impérativement que les professionnels puissent de nouveau gérer et se rémunérer sur la gestion quotidienne des volumes (sans encourir d'attaques diverses et variées) au détriment des affectations «comptables» destructrices et spoliatrices.

\* Créateur de L'Agence de cotation boursière alternative IHR (Information Humainement Responsable)

IL FAUT LIBÉRER LES PROFESSIONNELS DU RISOUE D'AMALGAME ENTRE LA GESTION DES VOLUMES OUOTIDIENS ET L'ATTAOUE SUR LE «FAIRE TOURNER LE PORTEFEUILLE».